

ÉCO du N°50

TRI

NOVEMBRE 2023



EDITO

La fin de l'année se profile, et avec elle le temps des bilans et des projets. Côté bilan, le SMIEEOM Val de Cher poursuit ses engagements pour une maîtrise la plus serrée de sa gestion, malgré les aléas des impondérables hausses des taxes et des coûts. Les investissements raisonnés dans la modernisation des déchèteries de Contres et de Billy, la mise en place et l'extension de points d'apport volontaire, pour faciliter le geste de tri, sont la preuve de notre volonté de diminuer toujours plus le volume des déchets incinérés.

Côté perspectives, nous élargissons nos filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) en déchèteries, dès janvier 2024. Ainsi, plusieurs tonnes de déchets auront droit à une nouvelle vie. Nous poursuivons également notre politique d'aide financière à l'achat de composteurs, et l'installation de nouveaux sites de compostage partagé, en réponse à la mise en application du tri à la source des biodéchets de la loi AGEC. Je terminerai par un immense MERCI à tous les usagers qui chaque jour contribuent à nous aider dans cette difficile mission de réduction et recyclage des déchets : sur les 12 derniers mois, 83 % des emballages collectés par le SMIEEOM en colonnes de tri ont pu être acheminés vers les usines de traitement, signe manifeste de la grande qualité du tri des déchets sur notre territoire. Bonne lecture !

Eric Martellière -
Président du SMIEEOM Val de Cher



TRI DES DÉCHETS :
RESTONS VIGILANTS...

LES FILIÈRES REP :
DE QUOI S'AGIT-IL ?

BIENTÔT NOËL ! : TRIER ET
RÉDUIRE SES DÉCHETS DE FÊTE

RETOUR EN IMAGES

DU CÔTÉ DES COLLECTES
ET DÉCHÈTERIES

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !

TRI DES DÉCHETS :



RESTONS RIGOUREUX SUR LA QUALITÉ DE NOTRE TRI

TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT!

Plus de question à se poser : **dépôt dans les colonnes jaunes même les nouveaux plastiques** comme les films, pots de yaourt ou de charcuterie, barquettes, emballages souples, tubes, sacs et sachets ou **les petits métalliques** tels que les capsules de café, blisters de médicaments, petits papiers aluminium, gourdes de compote, opercules, capsules et couvercles de bouteilles.



RAPPEL

Soyons vigilants sur le tri de nos déchets :

Notre geste de tri a un impact énorme sur la qualité des matières recyclables traitées par nos repreneurs. **Plus le tri est rigoureux, plus la matière sera recyclable.**

Bien trier, c'est :

- ➔ Respecter les consignes de tri,
- ➔ Vider et racler les emballages, ne pas les imbriquer les uns dans les autres, les aplatir dans le sens de la longueur,
- ➔ Séparer les matières des emballages multi-matières (plastique + cartonnée + métal),
- ➔ Ne pas déposer d'ordures ménagères dans les colonnes de tri.

De nouvelles colonnes de tri aériennes au design cubique et contemporain, 100% métal!

Elles rendent le geste de tri plus accessible aux personnes à mobilité réduite et aux plus jeunes. Personnalisées et revêtues des couleurs de notre territoire, elles s'intègrent parfaitement dans le paysage naturel.

Découvrez-les au Controis-en-Sologne, à Meusnes, Montrichard Val de Cher, Noyers, St-Aignan, St-Georges et St-Romain.



les emballages recyclables



Emballages plastiques & barquettes polystyrènes



Briques alimentaires



Emballages métalliques



Cartonnettes & petits cartons déchirés en morceaux

le verre



Bouteilles, pots et bouteilles

les papiers



Papiers, prospectus, magazines, etc.

POUR MIEUX TRIER!

Sacs de pré-tri, stop-pub, réglettes de tri et guides sont à votre disposition en mairie ou au Smieeom.

Demandez-les! Tous nos guides sont téléchargeables sur notre site.



En cas de doute, ne jetez pas vos déchets n'importe où :

- informez-vous sur www.smieeom.fr
- appelez au **02 54 75 76 66**
- renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie

LES FILIÈRES REP : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Quelques chiffres :

Pourquoi trier ses déchets, ramener ses piles au supermarché ou ses médicaments en pharmacie ?

Parce que ces gestes sont **indispensables aux filières de tri que les fabricants ont l'obligation de mettre en place. C'est ce que l'on appelle la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)**.

Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour leur produit.

C'est le concept du pollueur payeur : plus un produit est polluant, plus les coûts pour sa fin de vie sont importants pour le producteur.

Le financement des REP

Les éco-organismes, en charge de la gestion des déchets des filières REP, sont financés par l'écocontribution, versée par les fabricants et distributeurs qui leur sont adhérentes : prévention, collecte, tri, recyclage des déchets... **Ceux-ci ont intérêt à limiter leur production de déchets et à faciliter leur valorisation.** Moins de gestion de déchets, c'est moins d'argent dépensé. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à eux : mieux concevoir, faire plus de prévention, intégrer des matières recyclées...



■ **8,1 MILLIONS DE TONNES**

de déchets recyclées en 2020 à travers les filières REP*.

■ **1,7 MILLIARD D'EUROS**

perçus en 2020 par les éco-organismes pour la gestion des déchets des différentes filières REP.

■ **300 000 EMPLOIS**

supplémentaires dans le secteur de l'économie circulaire en France à l'horizon 2030.*

*Source Ademe / Le Club de Rome 2015

■ **25 FILIÈRES REP, DONT 14 FILIÈRES PROGRESSIVEMENT MISES EN PLACE DEPUIS 1993 :**

les piles et accumulateurs, les équipements électriques et électroniques (DEEE), les véhicules hors d'usage, les emballages ménagers, les médicaments non utilisés, les pneus, les papiers graphiques ménagers, les textiles et chaussures, les produits chimiques ménagers, les meubles, les bouteilles de gaz, les bateaux de plaisance et de sport hors d'usage, les objets perforants des patients en auto traitement (DASRI) et les fluides frigorigènes.

■ **11 NOUVELLES FILIÈRES REP CRÉÉES, À LA SUITE DE LA LOI AGE C**

(Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de 2020 : les produits du tabac, les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les produits ou matériaux de construction du bâtiment, les voitures, camionnettes, véhicules à moteur à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur, les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, les pneus, les chewing-gums, les textiles sanitaires à usage unique, y compris les lingettes pré imbibées et les engins de pêche contenant du plastique. La loi élargit également le périmètre de certaines filières, comme celle des emballages ménagers, qui s'étend désormais aux emballages professionnels.

Source ecologie.gouv.fr

ET AU SMIEEOM ?

En déchèterie, nous travaillons avec les éco-organismes ECOSYSTEM pour les ampoules et les DEEE, COREPILE pour les piles, ECODDS pour les produits dangereux, RE_FASHION pour le textile, ECOMAISON pour les meubles, couettes, oreillers, CYCLEVIA pour les huiles usagées, ALIAPUR pour les pneus et CITEO pour les emballages...

En 2024, le SMIEEOM met en place la récupération et le traitement de nouvelles filières REP : jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin, produits de peinture.

Chiffres clés 2022 :

Collectes des déchets filières REP

- en déchèteries : **2 223 tonnes**
- en colonnes de tri : **810 tonnes** d'emballages **2 318 tonnes** de verre **815 tonnes** de papier

Collectes en déchèteries des recyclables hors filières REP : 4 228 tonnes de déchets

BIENTÔT NOËL : TRIER SES DÉCHETS DE FÊTES !



COLONNE JAUNE

- ➔ Tous les emballages plastiques, métalliques et en petits cartons
- * Petits cartons d'emballage de jouets, de boîtes de parfum, de coffrets cadeaux, de boîtes de chocolats
- * Sachets et fenêtres en plastique des emballages des cadeaux
- * Rouleaux de papier cadeau, de papier essuie-tout
- * Emballages et barquettes plastiques des aliments (saumon, charcuterie, etc.)
- * Papier d'enrobage des chocolats et confiseries
- * Aérosols (neige artificielle de décorations, etc.)
- * Boîtes de conserves en métal
- * Barquettes et plateaux en aluminium ou en polystyrène



POUBELLE GRISE

- ⊖ Les ordures ménagères non-recyclables
- * Papier cadeau plastifié, rubans
- * Liens et attaches des jouets
- * Guirlandes non électriques, décorations de Noël, cotillons
- * Vaisselle ordinaire cassée
- * Vaisselle en plastique
- * Plateau couleur or ou argent
- * Nappes et serviettes en papier
- * Coques, coquilles, et restes de fruits de mer, etc.



DÉCHÈTERIE

- ⊖ Les déchets encombrants ou dangereux
- ⊖ Sapins en plastique et naturels
- ⊖ Gros cartons bruns
- ⊖ Guirlandes électriques et piles usagées
- ⊖ Cagettes en bois (bourriches d'huîtres)

IMPORTANT :

Les gros emballages recyclables (grands cartons bruns, bidons d'eau en 5L, fûts de bière, etc.) doivent être apportés en déchèterie, leur taille risquant de boucher l'accès aux colonnes de tri. Eux-aussi seront recyclés.



COLONNE BLEUE

- ➔ Tous les papiers (uniquement du papier, JAMAIS DE CARTON)
- * Papier cadeau non-plastifié
- * Notices de montage ou d'utilisation
- * Cartes de vœux en papier
- * Magazines de jouets
- * Prospectus de fêtes



COLONNE VERTE

- ➔ Tous les emballages en verre : les bouteilles et bocaux, sans bouchon ni couvercle
- * Bouteilles de vin, de pétillant ou de champagne
- * Bouteilles de jus de fruit
- * Bocaux de conserve

COMMENT DIMINUER SES DÉCHETS DE FÊTES ?



- ✓ Utiliser des emballages cadeaux en tissu (en s'inspirant du Furoshiki japonais), durables et réutilisables, ou des emballages recyclés ou recyclables (en papier journal ou en kraft).
- ✓ Opter pour un sapin en matériaux naturels : sapin réutilisable en tissu, en morceaux de bois ou en palettes.
- ✓ Privilégier des décorations naturelles en bois, des guirlandes gourmandes de sablés ou de pâte à sel, des guirlandes de pommes de pin ou encore des tranches d'orange séchées.
- ✓ Replanter en pot son sapin naturel pour le réutiliser l'année suivante.
- ✓ Se servir d'un vrai service à vaisselle, lavable et réutilisable.
- ✓ Utiliser des nappes et serviettes en tissu, lavables et réutilisables.
- ✓ Déposer ses biodéchets dans un composteur ou les donner en nourriture aux animaux.
- ✓ Parfumer écologiquement sa maison : bougies de soya, huiles essentielles ou mélanges d'épices et d'agrumes bouillis dans de l'eau.
- ✓ Déballez les cadeaux avec conscience : trier les emballages, récupérer les rubans, les décorations, les contenants et le papier peu abîmé pour les prochaines fêtes.



Programme Eco-Ecole 2022-23

Le SMIEEOM, relais local, s'engage dans la labellisation Eco-Ecole des établissements de son territoire.

En 2023, parmi les établissements qui se sont engagés avec l'appui du SMIEEOM, ont été labellisés :

- Bronze : école élémentaire Victor Hugo de St Aignan, école élémentaire Alain Fournier de Contres,
- Argent : école primaire Malingé de Pontlevoy, ITEP l'Audronnière de Faverolles, collège Le Prieuré de Pontlevoy.

Bravo aux équipes éducatives et aux élèves pour ces résultats très encourageants!

Plus d'informations sur : www.eco-ecole.org



À VOS AGENDAS !

SERD – Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Retrouvez-nous à Selles-sur-Cher !!!

SAMEDI 18.11

14h - 17h :
Fabrication de costumes à partir de matériaux recyclés.

DIMANCHE 19.11

14h - 17h :

- Fabrication d'un sac à pain.
- Fabrication zéro déchet : Furoshiki et Bee Wrap.
- Fabrication d'éco-emballages.
- Fresque du plastique.
- Exposition de tableaux et totems.

A 17h, déambulation participative costumée dans les rues de Selles-sur-Cher.

Plus d'informations : preventiondechets.smieeom@gmail.com • 07 61 47 81 71
www.smieeom.fr

Inauguration exposition 17/06 Recup'art à Selles-sur-Cher



Dans le cadre du projet pédagogique 2022-23 Récup'Art de l'école Jules Ferry, les élèves de CE1 ont réalisé, avec l'équipe du Tendrestival, le SMIEEOM et la Médiathèque, 4 totems en lien avec les 4 éléments naturels : l'Eau, la Terre, l'Air et le Feu. Ils ont été exposés durant tout l'été à la Médiathèque de Selles.

Repair Café 10.06 À CONTRES & 14.10 À BOURRÉ

En partenariat avec Repair Café Blois, Amalys Couture et l'Aidhac - Le Phénix.

- Bilan Contres : 35 RDV - 28 réparations
- Bilan Bourré : 30 RDV - 24 réparations

Au Repair Café, on apprend à démonter ses objets abîmés, à les réparer, et surtout à ne plus jeter!!!

Merci à tous les volontaires pour leur bonne humeur communicative et le temps consacré à cette opération,



ainsi qu'aux communes du Controis-en-Sologne et de Montrichard Val de Cher pour la mise à disposition de leurs salles.

PROCHAIN REPAIR CAFÉ :
➔ Samedi 9 mars 2024
Salle des fêtes de Chémery



Participez au **Défi déchets 2024** proposé par le SMIEEOM et Sologne Nature Environnement.

De janvier à avril 2024, **pesez vos déchets et apprenez à réduire les quantités jetées** dans la poubelle grise, grâce à **4 ateliers Zéro Déchets** (gratuits) :

- ➔ 19.11.2023 confection d'emballages réutilisables à Selles-sur-Cher
- ➔ 20.01.2024 fabrication de produits cosmétiques à Noyers-sur-Cher
- ➔ 28.02.2024 cuisine anti-gaspi à Saint Georges-sur-Cher
- ➔ 23.03.2024 compostage à Sassay

Devenez « la » famille Défi déchets de votre commune!

Informations & inscriptions :
02 54 76 27 18 • 07 61 47 81 71
preventiondechets.smieeom@gmail.com

DU CÔTÉ DES COLLECTES ET DES DÉCHÈTERIES



Travaux de la déchèterie de Billy

Durant l'été, le SMIEEOM a procédé à des travaux d'amélioration de l'accès à la déchèterie, afin de réduire au mieux les risques accidentogènes de circulation sur la départementale D119, en raison parfois d'un grand nombre de véhicules souhaitant entrer sur le site.

- Création d'une boucle d'accès aux quais de dépôt, sur laquelle les véhicules peuvent attendre avant le déchargement de leurs déchets,
- Installation d'une barrière de contrôle des cartes usagers, confort de travail pour les agents d'accueil,
- Signalétique déchets retravaillée à l'identique de celle du nouveau site du Controis-en-Sologne,
- Mise en place de garde-corps plus sécuritaires devant chacune des bennes.

Montant des travaux : 267 413 € TTC



DÉCHÈTERIES

FONCTIONNEMENT

- ➔ Respect des mesures sanitaires du moment
- ➔ Présence d'enfants sur le site déconseillée
- ➔ **Présenter sa carte d'accès SMIEEOM à l'entrée du site**

DÉPÔT DE PNEUS

- ➔ Autorisé sur le site de Billy pour les particuliers uniquement
- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
- ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agrées

RAPPEL

Le dépôt en déchèterie **est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m³ par jour et par type de déchets, de 2m³ par jour pour les déchets verts. **Il est payant pour les professionnels.**

+ D'INFOS :

www.smieeom.fr



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

0 800 350 103

UN NUMÉRO UNIQUE POUR LA GESTION DE VOTRE BAC GRIS!

- ➔ Emménagement / déménagement
- ➔ Changement de volume de bac
- ➔ Vol ou disparition du bac
- ➔ Réparation du bac



RAPPEL

COLLECTES EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Les collectes sont assurées **normalement**, à l'exception des **1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre** : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent dans la même semaine, jusqu'au samedi.



CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

SMIEEOM
Val de Cher

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Métrique de l'énergie

RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur www.smieeom.fr

22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY • Tél. : 02 54 75 76 66
info@smieeom.fr



MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

Billy / Contres - Le Controis-en-Sologne / Montrichard Val de Cher / Noyers-sur-Cher

☀ **Été** : du 1^{er} avril au 30 septembre

❄ **Hiver** : du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ 10h - 12h	14h - 17h
Mardi	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ fermée	
Mercredi	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ 10h - 12h	14h - 17h
Jeudi	☀ 9h30 - 12h	fermée
	❄ 10h - 12h	fermée
Vendredi	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ 10h - 12h	14h - 17h
Samedi	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ 10h - 12h	14h - 17h
Dimanche & jours fériés	fermée	